

Image not found or type unknown



Regroupement familial pour études

Par **koukou_zi**, le **19/09/2008 à 14:12**

je suis étudiante en master physique, j'ai eu mon visa d'étude pour 2008 mais mon mari ne l'a pas eu. puis je faire un regroupement familiale après l'obtention de ma carte séjours?

Par **jeetendra**, le **19/09/2008 à 18:27**

bonsoir, ce que vous demandez n'est tout simplement pas prévu par la loi, il n'est pas possible avec le titre de séjour étudiant de faire un regroupement familial, du moins pas à ma connaissance, c'est mon avis personnel, déjà que c'est très compliqué lorsqu'un regroupement familial normal est envisagé, cordialement